



## succession entre oncle et nièce

Par **liliphoxi**, le **05/07/2012** à **19:49**

bonjour,

mon oncle (frère de mon père) est décédé fin mai, mon père mi juin.  
je veux renoncer a la succesion de mon père. pourrais je avoir par contre la part de mon oncle qui revenait a mon père???

cordialement.

Par **youris**, le **06/07/2012** à **10:49**

bjr,

le fait que vous ayez renoncé à la succession de votre père, ne vous interdit pas d'être héritier de votre oncle par représentation de votre père décédé (avec les frais de succession entre frères).

cdt

Par **liliphoxi**, le **06/07/2012** à **10:55**

en êtes-vous sur car on m a dit ce matin que du moment que mon oncle était décédé avant mon père et qu en renonçant a la succession de mon père je ne pourrais pas prétendre a la succession de mon oncle.

J'avoue que la réponse de ce matin et la votre me perturbe.

Cordialement.

Par **youris**, le **06/07/2012** à **11:16**

bjr,

ne tenez pas compte de ma première réponse car j'avais mal lu les dates de décès.  
si votre oncle est décédé avant votre père, celui-ci est donc devenu héritier de son frère (en l'absence d'héritiers plus proches)dès le jour du décès.

en renonçant à la succession de votre père, vous renoncez à toute sa succession y compris la part venant de son frère prédécédé.

cdt